

Reglement groupé par
chèque n° 0000041

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER de 47,80€

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D 1617.23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT				PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT		Expéditeur	
SYDED DU LOT 504 ROUTE DES MATALINES 46150 CATUS Téléphone : 05 65 21 54 30 BUDGET PRINCIPAL DECHETS				83 RUE VICTOR HUGO 46000 CAHORS		Destinataire	
OBJET ET PIECES JUSTIFICATIVES				EI BEFFARA ELAGAGE			
Facture Decheterie Décembre DEC2402115				887 ROUTE DU PECH 46100 CAMBURAT			
				COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT			
				PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT 83 RUE VICTOR HUGO 46000 CAHORS Tél : 0565205710 RIB : FR643000100246C460000000047 Horaires : LMJV:8h30-12h00			
				BIC : BDFEFPCCCT			
Année d'origine		Emis ou rendu exécutoire le		Numéro de Bordereau		Numéro de Titre	
2024		31-12-2024		0000273		0003097	
IMPUTATION				MONTANT H.T		MONTANT T.V.A	
				Détail à porter seulement par les organes ou services assujettis à la TVA		MONTANT T.T.C	
70 706 000				14,00		2,80	
						16,80	
SOMME DUE						16,80 €	
Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "SOMME DUE" selon les indications données en dessous du présent acte.							

MODALITES DE REGLEMENT

- Par internet à l'adresse suivante : www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 001158 Référence : 2024-0003097-000001
- Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement (Cadre B) à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
Veuillez joindre le talon de paiement sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement (cadre B) : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon de paiement.
- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

SYDED DU LOT

Téléphone : 05 65 21 54 30

L au J 9h12h30-13h30-17h - Vend 16h30

BUDGET PRINCIPAL DECHETS

Consultez le verso pour plus de renseignements.

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la réception du présent acte, vous pouvez contester le bien-fondé de cette créance, en déposant un recours devant le tribunal administratif (Article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Signataire : Stéphane MAGOT
Président

Payable dès réception
Découper et joindre le talon ci-dessous.





Réglement groupé
par cheque
N° 000041
de 47,80

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

LETTRE DE RELANCE

Art. L. 1617-5 du code général des collectivités
territoriales



FINANCES PUBLIQUES

Pour nous contacter
Votre centre des Finances Publiques

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FIGEAC

SGC DE FIGEAC

58 AV PHILIBERT DELPRAT

46106 FIGEAC CEDEX

Tél : 05 65 34 23 67

Mél : sgc.figeac@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public :

BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT/FR643000100246C4680000000066

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC FIGEAC

SGC DE FIGEAC

58 AV PHILIBERT DELPRAT

46106 FIGEAC CEDEX



3343-002003-0005-2



M BEFFARA ROMAIN
ROUTE DU PECH
46100 CAMBURAT

Vos références

Numéro d'acte : 38770287511

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, vous n'avez pas payé les produits dont vous êtes redevable selon les prescriptions légales.

Je vous invite à régulariser dans les meilleurs délais votre situation dont le décompte détaillé figure dans le tableau ci-dessous.

A défaut, je poursuivrai, à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification du présent document, la procédure visant à obtenir le paiement des sommes précitées.

Situation des sommes dont vous êtes redevable, arrêtée le 20/01/2025, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par l'ordonnateur de
VILLE DE FIGEAC

Référence de la créance	Date d'émission	Objet de la créance	Montant initial dû	Frais dus	Réductions et versements	Reste à payer
BC12500/EX 2024 T 2209	06/12/2024	FACTURATION OCTOBRE 2024	14,20	0,00	0,00	14,20
TOTAL DÛ					14,20 €	

Si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer ci-dessus, ne tenez pas compte de ce courrier. Si vous rencontrez des difficultés pour payer la somme restant due, je vous invite à me contacter rapidement.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public,
PORTE Marie-Pierre

Le délai de deux mois pour le débiteur de cette créance, en déposant un recours devant le tribunal administratif (art. L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Signataire : Stéphane MAGOT
Président

Payable dès réception
Découper et joindre le talon ci-dessous.



Pour utiliser les
différents modes
de règlement, voir
au verso



HLRNSU V6 2 10012023
HLRNSU V6 2 10012023



Réglement par
chèque n°
0000041
de 47,80 €

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

LETTRE DE RELANCE
Art. L. 1617-5 du code général des collectivités
territoriales



FINANCES PUBLIQUES

Pour nous contacter
Votre centre des Finances Publiques

PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT
PAIERIE DEPARTEMENTALE
83 RUE VICTOR HUGO

46000 CAHORS

Tél : 05 65 20 57 10

Mél : t046090@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public :

BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT/FR643000100246C4600000000047

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
P DEPT LOT
PAIERIE DEPARTEMENTALE
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS



6210-031611-0076-2



BEFFARA ELAGAGE
887 ROUTE DU PECH
46100 CAMBURAT

Vos références

Numéro d'acte : 38410572112

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, vous n'avez pas payé les produits dont vous êtes redevable selon les prescriptions légales.
Je vous invite à régulariser dans les meilleurs délais votre situation dont le décompte détaillé figure dans le tableau ci-dessous.
A défaut, je poursuivrai, à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification du présent document, la procédure visant à obtenir le paiement des sommes précitées.

Situation des sommes dont vous êtes redevable, arrêtée le 16/01/2025, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par l'ordonnateur de
SYDED DU LOT

Référence de la créance	Date d'émission	Objet de la créance	Montant initial dû	Frais dus	Réductions et versements	Reste à payer
BC32900/EX 2024 T 2481	28/11/2024	FACTURE DECHETERIE OCTOBRE	16,80	0,00	0,00	16,80
TOTAL DÙ					16,80 €	

si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer si des

Si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer ci-dessus, ne tenez pas compte de ce courrier. Si vous rencontrez des difficultés pour payer la somme restant due, je vous invite à me contacter rapidement.
Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public,
SOURSOU Marie-José

Le délai de deux mois suivant la réception du présent document, en fondé de cette créance, en déposant un recours devant le tribunal administratif (art. L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Signataire : Stéphane MAGOT
Président

Payable dès réception
Découper et joindre le talon ci-dessous.